



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé Moniteur: belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

2 6 JUIN 2019

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 0416 419 175

Nom

(en entier): Hoberg

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège: Avenue Edison 27, 1300 Wavre

Objet de l'acte : Démission et nomination de représentants permanents des administrateurs

[Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2019:]

Après déliberation, les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.Faisant suite à la cession dont les termes et modalités sont exposés dans le Protocole d'Accord, l'assemblée générale prend note de la démission d'Oliver HOBERG et d'Andreas HOBERG en leur qualité de représentant permanent respectivement de Revilo SPRL et de Keytec SPRL, qui demeurent administrateurs de la Société.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale accorde décharge pleine et entière à Revilo SPRL et à Keytec SPRL, ainsi qu'à leurs représentants permanents respectifs Oliver HOBERG et Andreas HOBERG, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice actuellement en cours jusqu'à la date de cette réunion, étant expressément entendu que cette décharge ne vaudra pas décharge de leur responsabilité aux termes des garanties consenties aux termes du Protocole d'Accord.

- 2.L'assemblée générale nomme les personnes suivantes en tant que nouveau représentant permanent de ses administrateurs, avec effet immédiat:
 - (a) Henri MOREL, domicilié à 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75017 PARIS (France); et
 - (b) Jürgen MARONN, domicilié à 10-16 Wesselinger Strasse à 50321 BRUHL (Allemagne).
- 3.L'assemblée générale décide d'octroyer une procuration spéciale à tous les administrateurs, agissant séparément et avec la possibilité de substitution, pour rédiger, exécuter et signer tous les documents, instruments, actes et formalités et de donner tous les instructions qui sont nécessaires ou utiles afin d'effectuer les formalités requises en ce qui concerne la publication des décisions ci-dessus.

Bénédicte MÉLOT, mandataire,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).